

RESUME DU PROJET ADAM – UNIVERSITE GRENOBLE ALPES / ALERTES 38 / CHUGA / UIAD

Le projet ADAM – Accessibilité et Droit à l'espace public des Aînés : une entrée par la Marche – propose d'interroger le rapport à l'espace public des personnes âgées en se concentrant sur la "marche" comme mode de transport le plus utilisé chez les + 65 ans. L'entrée territoriale sur le vieillissement laisse en effet entrevoir un ensemble de questions nouvelles où l'environnement, l'espace public, et leur accessibilité deviennent l'objet de recherche pour interroger la participation sociale des aînés à l'espace public comme une forme concrète de citoyenneté et d'inclusion sociale.

Le projet vise trois objectifs : 1) **Modéliser l'accessibilité spatiale** à l'échelle du quartier afin de mieux comprendre l'effet de l'environnement socio-spatial sur l'autonomie et la qualité de vie des aînés au sein de leurs territoires ; 2) **Explorer la diversité des significations de la marche**, particulièrement quand la **perte d'autonomie apparaît**, y compris chez des publics âgés en précarité ; 3) **Dégager l'utilité sociale de méthodes participatives, pluri partenariale et interdisciplinaires avec des aînés**. 1) Premièrement, il s'agit de construire un modèle d'accessibilité à l'échelle du quartier et de le mettre à l'épreuve par et pour des aînés de différents profils. 2) Pour mieux comprendre les sens de la marche, si nous identifions au départ la marche « prévention », la marche « lien social », la marche « intergénération » comme possibles, l'enquête participative permettra de dégager **des sens alternatifs** et de comprendre l'évolution du sens que prend la marche **quand la perte d'autonomie s'installe**. Pour cela, outre le repérage de profils d'aînés variés au sein de 3 zones spécifiques, nous **travaillerons spécifiquement avec des aînés en grande précarité**, « invisibles de la participation sociale », pour lesquels le rapport potentiellement conflictuel au territoire apportera des significations spécifiques, à condition pour nous d'adopter des méthodes participatives éthiques et respectueuses. 3) En termes d'utilité sociale, la démarche participative (constitution d'un « comité partenarial » regroupant les partenaires avec lesquels ce projet a été écrit et sera débattu tout au long de l'enquête, outils participatifs pour saisir les savoirs expérientiels) et interdisciplinaire (pour nourrir les savoirs académiques, l'équipe s'appuie sur la sociologie, géographie, gérontologie, gériatrie et E-santé) dégageront **les outils et référentiels utiles aux aînés et aux collectivités locales** (CCAS) pour assurer les conditions d'un véritable « droit à la ville » des aînés.

Pour rencontrer ces objectifs, **deux entrées méthodologiques** sont organisées. Pour le premier objectif, une **combinaison de méthodes géospatiales, statistiques et qualitatives** (entretiens en marchant, géolocalisation de parcours) est organisée. Pour le deuxième objectif, des **entretiens qualitatifs individuels** sont menés auprès de 10 personnes par zone (3*10) pour saisir les significations qu'ils accordent à la marche, avec une attention particulière à l'effet réel ou redouté/projeté de la perte d'autonomie. A **ces 30 entretiens, s'ajoute une méthode par rencontres collectives auprès de 10 personnes âgées en grande précarité**, méthode co-produite avec la Plateforme Vieillesse et Précarité (VIP) de l'association Ozanam. Afin de **faire varier les profils d'aînés** (genre, CSP, niveau d'autonomie) et les **profils urbains**, nous travaillerons sur 3 zones au sein de la métropole grenobloise : un quartier avec des habitants aux CSP plus élevées (nord de la ville), un quartier avec des habitants aux CSP moins élevées (sud de la ville), une zone périurbaine, les populations de ces zones rentrant dans **le champ d'expertise respectifs de trois de nos partenaires** (l'Université Inter-âges du Dauphiné (UIAD) ; ALERTES 38 ; le CCAS de Champagnier). Enfin, pour construire les outils et référentiels soutenant une véritable accessibilité à l'espace public, la **constitution d'un « comité partenarial »** servira de garant, tout au long du processus, de la qualité et de la pertinence de la méthodologie collaborative au sein des différentes étapes du projet.

En termes de perspectives, la recherche permettra non seulement de **mieux connaître le rapport à l'espace public des aînés comme déclinaison de l'in/exclusion sociale** (thèse de doctorat sur l'accessibilité et la prévention de la perte d'autonomie), mais d'apporter également **des outils pour les associations d'aînés et les collectivités** souhaitant encourager l'accès dans l'espace public des aînés, fussent-ils en perte d'autonomie ou en précarité (référentiels, témoignages, cartes, ...), pour **concrétiser cette inclusion**.